E.B. TRANS FRANCE

Société Anonyme au Capital de 130.426.500 F

Siège Social : 5, Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

RCS Paris B 378 995 393

9kB13736-

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

12 SEP 200

N° de dépôt 58694

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2001

L'an deux mille un, le jeudi douze juillet, les membres composant le conseil d'administration de la société E.B. TRANS France se sont réunis en conseil, au siège social de la société, 5 avenue de l'Opéra à PARIS (75001), sur convocation faite par leur Président.

Sont présents et ont émargé le Registre de présence :

Monsieur Blaise DURAND) Président du Conseil d'administration

E.B.TRANS SA)
Représentée par Monsieur P. LUTGEN) Administrateur

Monsieur Pierre-Aimé CLERC et Monsieur Philippe MERCIER, administrateurs régulièrement convoqués sont absents et excusés.

Le conseil réunissant la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard HEYDON assiste au conseil en qualité de secrétaire.

La séance est présidée par Monsieur Blaise DURAND qui rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

3. **COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président expose que, en raison de la démission de Monsieur Philippe MERCIER, un siège d'administrateur est rendu vacant.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des votants, décide de nommer en qualité d'administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Philippe MERCIER, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

- La société GIRAUD INTERNATIONAL dont le siège social est à VITRY SUR SEINE (94400), 40 rue de Seine, dont le représentant permanent est Monsieur Hervé PARENT demeurant à RENNES, 1 rue Salomon de Brosse,

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président **Un Administrateur**

